

Cahier des charges pour la réalisation de l'analyse des besoins sociaux du CCAS/CIAS pour la mandature 2026-2032

Indication méthodologique : ce document présente une compilation d'éléments utiles à l'élaboration d'un cahier des charges en vue de la réalisation d'une Analyse de besoins sociaux. Il a bien sûr vocation à être adapté aux spécificités de la démarche et de l'environnement du CCAS/CIAS qui la porte.

Définie comme une obligation légale des CCAS depuis le décret du 6 mai 1995, la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) traduit la volonté d'élaborer **une action sociale conçue au plus près des besoins du terrain**. Avec un cadre réglementaire renouvelé par le décret 2016-224 du 21 juin 2016 (codifié par l'article R 123-1 du Code de l'action sociale et des familles), elle constitue toujours aujourd'hui un **outil fondamental de pilotage des politiques publiques au service du développement d'un territoire en général et de sa cohésion sociale en particulier**. **En témoigne l'article R 123-2 du même code, précisant que l'action du CCAS se fonde sur les éléments issus de l'ABS.**

L'ABS peut ainsi être entendue comme une démarche de connaissance, compréhension et analyse visant à appréhender et anticiper au mieux les caractéristiques d'un territoire, les besoins prioritaires qui en découlent pour sa population dans son ensemble et/ou certaines plus spécifiques, et, partant de là, à définir les actions nécessaires à leur prise en charge. Cet exercice peut donc prendre des formes diverses selon les spécificités du territoire, le contexte de sa réalisation, les moyens mobilisés/mobilisables, mais aussi les objectifs assignés à la démarche selon les années.

Dans cette perspective, la commune/intercommunalité de « ... » souhaite, à travers son CCAS / CIAS, mener une Analyse des Besoins Sociaux afin d'adapter les réponses locales aux besoins identifiés, par la construction de réponses pertinentes.

Elle sollicite pour cela l'intervention d'un prestataire pour la réalisation d'une Analyse de besoins sociaux visant à :

- S'inscrire dans un cadre légal.
- Optimiser les fonds publics engagés pour la construction de politiques publiques adaptées.
- Fonder ses actions sur un diagnostic, partagé avec ses partenaires, de l'ensemble des problématiques sociales du territoire.
- Se doter d'outils d'aide à la décision fondés sur une analyse des besoins repérés et des réponses sociales déjà présentes sur le territoire.
- Disposer des éléments de constats et d'expertise nécessaires à la définition des actions à mettre en place ou à l'interpellation des acteurs en charge de leur réalisation.

1 Présentation du territoire d'implantation du CCAS / CIAS et du contexte de l'ABS

1.1 Contexte territorial

Présenter brièvement le contexte local, l'historique et les enjeux sociaux actuels ou à venir : vieillissement de la population, perte d'attractivité du territoire, diminution de l'activité économique, arrivée de nouveaux habitants, modification de périmètre de l'intercommunalité, évolution des compétences, des missions etc.

1.2 Détail des compétences assurées sur le territoire en général et par le CCAS/CIAS en particulier

Décrire le périmètre de compétences actuelles du territoire et du CCAS ou CIAS, ainsi que les évolutions récentes et/ou à venir pour lui ou son environnement politique, administratif, partenarial, etc. Le cas échéant, préciser les enjeux spécifiques à l'ABS au vu de ces compétences (ou évolutions prévues). Par exemple : prise de la compétence sociale pour un nouvel EPCI.

1.3 Enjeux spécifiques à l'ABS

Si vous les avez identifiés, préciser les enjeux spécifiques à l'ABS :

- Disposer d'une connaissance approfondie des besoins de la population, incluant « les besoins parfois invisibles »
- Analyser une problématique identifiée (par les élus, travailleurs sociaux, habitants, etc.) et le cas échéant y répondre : favoriser le maintien à domicile des PA, identifier les publics prioritaires dans la lutte contre l'exclusion et la précarité alimentaire, développer l'offre de garde petite enfance, mieux connaître la population des travailleurs pauvres, le non-recours aux prestations sociales, etc.
- Mieux connaître la situation locale pour ajuster une politique ou un dispositif : révision du règlement d'aides facultatives, évaluation des actions concourant à l'aide alimentaire, gérer les conséquences du développement de l'e-administration, etc.

2 Rappel de la réglementation relative à l'analyse des besoins sociaux

Le cadre réglementaire de l'ABS, défini pour la première fois avec le décret 95-262 du 6 mai 1995, a évolué en 2016 avec le décret 2016 – 224 du 21 juin (repris dans l'article R 123-1 du CASF). La réglementation est désormais la **suivante** :

I. - Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

II. - L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.

III. - L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

L'article 2 (ou R 123-2 du CASF) n'est quant à lui pas modifié par rapport au décret de 1995 :

« Les centres d'action sociale mettent en œuvre, sur la base de l'analyse des besoins sociaux mentionnée à l'article 1er, une action sociale générale, telle qu'elle est définie par l'article 137 du code de la famille et de l'aide sociale et des actions spécifiques. Ils peuvent intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature ».

3 Présentation de la mission d'Analyse des besoins sociaux

Préciser le périmètre de l'ABS (au vu du cadre réglementaire) soit :

- Un portrait social global (diagnostic sociodémographique)

OU

- Une analyse thématique spécifique sur une thématique ou un public en particulier (ex. : la dématérialisation des démarches d'accès aux prestations et droits sociaux, le public Enfance / Jeunesse, les aides facultatives, l'isolement des personnes âgées, etc.)

OU

- Un portrait social global + une ou plusieurs analyse(s) thématique(s)

Point de vigilance : Selon le périmètre choisi pour l'ABS, combiner et ajuster les éléments des parties 3 et 4.

3.1 Objet du marché : présentation globale de la mission

Au vu des enjeux et caractéristiques du territoire, rappelés en point 1, et du cadre réglementaire de l'ABS, précisé dans le point 2, le CCAS/CIAS de « ... » souhaite aujourd'hui lancer un marché pour la réalisation d'une Analyse de besoins sociaux :

Préciser les enjeux globaux de la mission, par exemple :

- Visant à identifier et comprendre les besoins sociaux du territoire.
- Dans une approche globale (portrait du territoire) ou sur une thématique / public spécifique.
- Dans le cadre d'une démarche partenariale.
- Avec une finalité opérationnelle, ou du moins contribuant à une réflexion opérationnelle.

Préciser les enjeux plus spécifiques de la démarche (finalité).

3.2 Les attendus de la démarche

Préciser les attendus, par exemple :

- La réalisation d'un diagnostic sociodémographique global sur l'ensemble du territoire
 - Le CCAS /CIAS souhaite faire appel à un consultant pour réaliser un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation permettant d'établir un portrait social global du territoire.
- Une ou plusieurs analyse(s) thématique(s) sur une question ou un public plus spécifique
- Autre attendu à préciser ...

4 Principes méthodologiques à suivre pour la réalisation de l'ABS

4.1 Pour le diagnostic sociodémographique

4.1.1 Type d'indicateurs statistiques ¹

Afin d'établir le portrait social global du territoire, le diagnostic pourra compiler un ensemble d'indicateurs socio-démographiques et socio-économiques thématiques :

- Structure et dynamiques de population
- Ménages / familles / Enfance / Jeunesse
- Emploi / Formation / Chômage

¹ [Voir fiche pratique de l'UNCCAS sur les indicateurs socles.](#)

- Revenus
 - Précarité / Minimas sociaux
 - Logement
 - Personnes âgées
 - ...

Il vous faudra adapter les exemples à la commande

Ces données pourront être présentées selon plusieurs entrées (à croiser) :

- Par territoires : quartiers, IRIS, commune /intercommunalité, autres échelons géographiques, etc.
- Par public : enfants, jeunes, familles, personnes seules, personnes âgées, personnes handicapées, etc. ;
- Par grandes problématiques : vieillissement, pauvreté/précarité, accès au logement, insertion professionnelle, isolement, accès aux soins, etc.

4.1.2 Les sources d'indicateurs statistiques

Ces indicateurs seront construits à partir de statistiques produites nationalement et notamment à partir des sources suivantes de la statistique publique :

- Recensement général de la population (Insee)
- Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (Insee)
- Revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosfi – DGI - Insee)
- Sirène (entreprises)
- Sitadel (logements)
- Base permanent des équipements (BPE)
- Autre...

Ces données peuvent être enrichies avec des chiffres produits localement par les institutions suivantes ²:

- Conseil départemental
- CPAM
- CAF / MSA
- CARSAT
- France travail / Direccte
- Mission locale
- Associations
- Autre...

4.1.3 Préconisations méthodologiques pour la production et l'utilisation des indicateurs statistiques

Lorsque le territoire comporte des IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique), les indicateurs devront être restitués à cette échelle infracommunale (en plus de la moyenne relative à l'ensemble du territoire)³.

En outre pour être compris et correctement interprété et utilisé, un indicateur doit être mis en perspective :

- **Dans le temps** : il sera nécessaire de comparer la valeur de l'indicateur une année donnée à sa valeur les années précédentes pour suivre son évolution (certains indicateurs, notamment concernant la population, gagnent à être observés sur des tendances longues de 20 ou 30 ans).
- **Dans une approche prospective** : des projections sur le vieillissement de la population ou l'estimation de l'impact des grandes transitions sociétales.
- **Dans l'espace** : l'indicateur doit être comparé aux valeurs observées à d'autres échelons territoriaux dits « de référence » (l'intercommunalité, le département, la France hexagonale pour les communes de l'Hexagone). Un indicateur gagne également à être comparé avec les valeurs de territoires semblables (autres communes ou intercommunalités, moyenne des communes de même strate).

4.2 Pour les analyses thématiques

Les ABS thématiques ont vocation à compléter le portrait social global de la commune/intercommunalité, établi via le diagnostic sociodémographique. Elles visent à aborder plus en détail une question relative à un public ou à une thématique plus transversale (les personnes âgées, le non-recours identifié par les travailleurs sociaux, l'évolution du règlement d'aides facultatives du CCAS, l'impact de la dématérialisation des démarches, etc.). Pour enrichir l'analyse, il est important de croiser des données chiffrées et des témoignages d'acteurs de terrain (voir détail en 4.2.1).

- Les données quantitatives pour préciser la thématique approfondie (éventuellement en plus des données présentées dans un diagnostic sociodémographique mené au préalable).
- Les données qualitatives afin de compléter l'approche statistique par des éléments d'analyse et d'expertise des acteurs concernés sur le terrain (voir détail en 4.2.1.).

La richesse de l'ABS réside dans le croisement de ces regards qui constituent autant de sources d'information pertinentes pour produire l'analyse de la compréhension des besoins. Il est possible de collecter ces deux types de données lors d'étapes distinctes ou simultanément afin d'organiser un aller-retour entre les éléments quantitatifs et qualitatifs.

4.2.1 Les données complémentaires au diagnostic sociodémographique

Il pourra s'agir par exemple :

- Des données statistiques complémentaires : du CCAS/CIAS (données d'activité), des services de la commune (gestions d'équipements, prestations, etc.), des partenaires

³ L'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales : ce niveau de restitution des indicateurs est disponible dans toutes les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

(bénéficiaires APA, bénéficiaires d'aides des associations, profils des usagers de SAAD associatifs ou privés, etc.), etc.

- Des données relatives à l'offre sociale : voir 4.2.2.
- Des données de ressenti et d'expertise des acteurs de terrain (professionnels du CCAS/CIAS ou de la ville / intercommunalité, partenaires, élus).
- Des éléments sur les attentes des usagers et habitants (questionnaire à la population, réunions publiques, participation d'habitants aux réunions prévues pour l'ABS, etc.)

4.2.2 Le recensement de l'offre sociale

La compréhension des besoins existants ou à venir des populations de leur territoire constitue le cœur de la démarche d'ABS. **Pour y parvenir, les besoins doivent être mis en regard avec les moyens déjà présents sur le territoire pour y répondre** : il est nécessaire pour cela d'établir un recensement de l'offre sociale locale avec notamment un état des lieux des acteurs en présence et des dispositifs portés (plus facilement réalisable pour chaque domaine d'intervention)⁴ : acteurs/équipements/services et dispositifs présents sur le territoire sur la thématique concernée.

Cette comparaison entre besoins et réponses existantes permet d'identifier les priorités d'action sociale pour le CCAS / CIAS (lorsqu'un acteur ou un dispositif est déjà en charge des besoins repérés, l'ABS pourra conclure au besoin de réactivation, regain d'information ou optimisation du fonctionnement du dispositif existant).

- *Définir le périmètre thématique devant faire l'objet du recensement de l'offre sociale : acteurs, dispositifs, etc...*
- *Eventuellement faire référence à l'outil de cartographie de l'offre sociale existante proposé par l'Unccas⁵.*
- *Préciser les acteurs de territoires à mobiliser pour contribuer à ce travail de recensement (CCAS/CIAS, Ville/intercommunalité, partenaires, etc.).*

4.3 Partir des ressources existantes : le diagnostic préalable des ressources mobilisables

Il existe en général de nombreux diagnostics mobilisant des données de cadrage similaires sur un même territoire : diagnostics établis par les centres sociaux, réalisés dans le cadre de la politique de la Ville, PLH/PLU, schémas départementaux, etc. De la même manière, il est utile de faire le recensement des institutions productrices de données sur le territoire et des éventuels partenariats à mobiliser ou à développer : observatoire sur la ville ou le département, agence d'urbanisme, associations, etc. Ces études ou acteurs pourront utilement être mobilisés afin de limiter le temps passé par le CCAS à collecter les éléments quantitatifs de cadrage.

- *Indiquer les ressources existantes à compiler et à exploiter et/ou les acteurs à solliciter pour obtenir ce type d'informations.*

⁵ Idem.

5 Les livrables de la mission

5.1 Pour le diagnostic sociodémographique

Le diagnostic sociodémographique réalisé devra permettre notamment :

- De disposer d'un portrait social global du territoire au vu d'autres échelons démographiques, de ses évolutions sur les 30-50 dernières années, et des perspectives d'évolutions dans le futur ;
- Partant de ces constats, d'éclairer le choix des thématiques qui seront analysées de manière partagée et opérationnelle les années suivantes ;
- De mettre en place les indicateurs et les outils nécessaires à la création d'un observatoire régulièrement alimenté, dans la mesure du possible avec les principaux partenaires ;
- D'aboutir à un diagnostic partagé des réalités sociales et des grands enjeux sociaux du territoire à considérer pour les années à venir
- Les livrables devront être clairs, lisibles, et faciles à s'approprier. Ils gagneront pour cela à comporter les éléments suivants : synthèses, tableaux de données, graphiques, cartes, etc.

5.2 Pour les études thématiques

5.2.1 Approfondissement du diagnostic sur la thématique étudiée :

Collecte de données complémentaires auprès :

- Des services CCAS/ CIAS,
- De la ville/intercommunalité,
- Des partenaires institutionnels / associatifs concernés par la thématique afin d'approfondir la compréhension des besoins sociaux liés à la thématique (cf. points 4.2.1 et 4.2.2).

5.2.2 Analyse de l'offre sociale existante :

Identification des réponses sociales existantes à l'échelle du territoire ou dans son environnement proche : présence et organisation des réponses institutionnelles et associatives (structures et dispositifs relatifs à la thématique étudiée)⁶. Mise en évidence d'éventuelles problématiques particulières (doublons entre structures, problématiques de financement).

5.2.3 Une évaluation du décalage entre les besoins recensés et les solutions actuellement proposées sur le territoire

Mise en regard entre les besoins sociaux potentiels repérés dans un premier temps et l'état de la réponse sociale établie dans un second temps pour identifier les besoins sociaux non satisfaits, non-exprimés ou latents, analyser les écarts entre les besoins et les réponses apportées

- Une conclusion à visée opérationnelle : Repérage des actions prioritaires à mettre en place pour répondre aux besoins sociaux identifiés : De nouvelles réponses doivent-elles être créées ? Le cas échéant, quel est l'acteur le plus légitime pour les créer ? Faut-il optimiser certaines politiques / dispositifs ?
- Formalisation des actions en fiches opérations détaillées avec notamment les contenus, les moyens et la maîtrise d'ouvrage.

Point de vigilance : ces étapes doivent être réalisées en mobilisant les partenaires impliqués sur la thématique de l'ABS : groupe d'analyse partagée, comités techniques / comités de suivi, réunions spécifiques, etc.

Ces livrables sont demandés en version papier et numérique.

6 Planning de réalisation

6.1 Exemple de phasage pour la réalisation d'un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire

Exemple de méthodologie en trois temps :

6.1.1 Une phase de collecte et d'organisation de l'information statistique disponible

- Mobilisation des données disponibles auprès de sources publiques et institutionnelles, puis construction d'indicateurs pertinents.
- Si possible, élaboration et mise à disposition de la base de données d'indicateurs sociaux ainsi constituée via un outil spécifique permettant aisément son exploitation (suivi, extraction de données, etc.).
 - Un des objectifs est de permettre un suivi régulier dans le temps de l'ABS

6.1.2 Une phase d'analyse et de rédaction

- Mise en perspective des indicateurs dans l'espace (comparaison entre différents territoires pertinents) et dans le temps (vision à la fois rétrospective et prospective).
- Identification des besoins et risques sociaux sur le territoire.
- Rédaction d'un portrait social statistique.

6.1.3 Une phase de débat et de validation

- Partage des constats issus du portrait social du territoire avec les acteurs et partenaires (internes et externes à la collectivité) intervenant sur le territoire.
- Définition et validation des grandes orientations prioritaires et repérage des axes thématiques qui pourront faire l'objet d'un approfondissement les années suivantes.
- Restitution du diagnostic sociodémographique à minima devant le Conseil d'administration du CCAS/CIAS et éventuellement de manière plus large pour une meilleure diffusion, appropriation et pérennisation de la démarche (autres services de la Ville ou du CCAS, conseil municipal, partenaires, etc.).

6.2 Exemple de phasage pour la réalisation d'une analyse thématique complémentaire

Afin d'approfondir les premières analyses générales issues du diagnostic sociodémographique réalisé sur le premier volet, le CCAS/CIAS met en place des ABS thématiques réalisées dans un cadre partenarial et avec une visée opérationnelle. Les analyses complémentaires menées annuellement peuvent être indépendantes ou au contraire reliée aux sujets d'investigation des autres années (par exemple, une ABS peut porter sur l'évaluation d'actions conçues dans le cadre de l'ABS menée deux ou trois ans auparavant par exemple).

Ces ABS thématiques peuvent être réalisées selon 3 phases :

6.2.1 Une étape de cadrage et d'exploration

- Si l'ABS thématique s'inscrit dans le prolongement du diagnostic réalisé précédemment : appropriation synthétique des données et enjeux
- Définition et validation de la thématique d'étude.
- Identification, auprès des élus et professionnels des services et des partenaires, des principaux questionnements, hypothèses ou problématiques que soulève la thématique.

6.2.2 Une phase d'approfondissements des constats et d'analyse

Collecte de données complémentaires auprès des services CCAS/Ville ou des partenaires concernés par la thématique visant à :

- Mieux comprendre les besoins sociaux sur ce thème ;
 - Établir le repérage de l'offre sociale développée localement : mobilisation des acteurs locaux (institutionnels et associatifs, professionnels et bénévoles, éventuellement habitants et usagers) dans une démarche d'analyse partagée des besoins sociaux et de leur adéquation avec l'offre sociale déjà existante sur le territoire ;
 - Réfléchir aux pistes d'action pour une adaptation ou un développement de la politique sociale locale et définition de l'acteur le plus pertinent pour cela.
- Il est donc attendu du prestataire qu'il contribue à la mobilisation des acteurs locaux intervenant sur la thématique.

6.2.3 Une phase de préconisations et de restitution

- Formalisation des préconisations et hiérarchisation via des propositions de pistes d'action
 - Restitution écrite et orale de l'ensemble de l'étude thématique devant le Conseil d'administration du CCAS / CIAS (voire en Conseil municipal).
 - Présentation des résultats aux partenaires et aux habitants.
- *Le prestataire devra aboutir à une analyse approfondie partagée, qualitative et quantitative, des problématiques propres à la thématique retenue.*

Informations sur la commande

6.3 Nature de la consultation

Le présent appel public à la concurrence est passé selon la procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le montant total du marché doit s'inscrire dans une fourchette dont le maximum est fixé à xxx euros TTC.

La procédure devra suivre les principes suivants : *préciser les obligations par rapport à la publicité et mise en concurrence.*

6.4 Critères de sélection de l'offre

L'offre retenue sera celle présentant le meilleur rapport qualité/prix, selon les critères suivants :

6.4.1 Exemple 1

- La compréhension du contexte et des attentes du CCAS/CIAS pour son ABS : *préciser un %*
- Une présentation détaillée et planifiée de la méthodologie proposée pour la réalisation de l'ABS : *préciser un %*
- Une présentation détaillée des compétences réunies pour la réalisation de l'ABS appréciée au regard des profils de l'équipe composée pour l'ABS (ou de la personne seule (qualifications, compétences, répartition des tâches etc.) : *préciser un %*
- Des références similaires : *préciser un %*
- Le prix des prestations : *préciser un %*

6.4.2 Exemple 2

- Les références et l'expérience dans le domaine concerné : *préciser un %*
- La compétence des intervenants, et notamment la connaissance des publics concernés : *préciser un %*
- Le prix : *préciser un %*

En application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique, les prix pourront être négociés après réception des offres résultant de la mise en concurrence.

- Pour les montants inférieurs à 40 000 €, il est possible de passer par un marché en procédure adaptée (MAPA).

6.5 Date et modalités de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au : jj/mm/aaaa

Les offres doivent impérativement être remises par courrier électronique, à l'adresse xxx avant cette date.

Elles doivent ensuite être envoyées par **courrier recommandé avec accusé de réception**, dans un délai maximum de trois jours après la date limite de réception des offres à l'adresse suivante : xxx.

6.6 Autres points

Préciser :

- Pénalités de retard
- Résiliation du marché
- Tribunal compétent en cas de litige

6.7 Contacts

Préciser le(s) interlocuteur(s) technique et / ou administratif.

ANNEXES EVENTUELLES

- Organigramme du CCAS
- Cartographie du périmètre intercommunal
- Indicateurs de contexte...